

PRESENTATION DU PPMS EN CONSEIL d'ECOLE

Le PPMS doit être présenté en conseil d'école à chaque rentrée scolaire.

Il faut présenter les consignes envisagées pour chacun des risques auxquels l'école est exposée.

Mettre le procès verbal du conseil d'école ou un autre document dans une pochette, derrière cette fiche.

Date à laquelle le conseil d'école a eu lieu	Nom du document joint prouvant la présentation